ABCERASTELL
EURL au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de BEZIERS sous le numéro 912 910 056,
dont le siège social est situé : 1 AVENUE PUECH ESTEVE 34760 BOUJAN SUR LIBRON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le deux juin,
à quatorze heures,

Au siège social,

Monsieur Nicolas PRONINE, Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros chacune émises par la société ABCERASTELL,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Nicolas PRONINE, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer, à compter du 1er juin 2025, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

1 AVENUE PUECH ESTEVE
34760 BOUJAN SUR LIBRON

Nouvelle adresse :

8 ROUTE ANCIENNE ROUTE NATIONALE
34480 LAURENS.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 4 « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 8 ROUTE ANCIENNE ROUTE NATIONALE 34480 LAURENS (Hérault). »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Nicolas PRONINE

Zone de signature

